



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

**Président :** M. REBSAMEN

**Secrétaires :** Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents :

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLEVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. HESSE) - M. AUDARD - (pouvoir à M. ESMONIN) - Melle BERNARD (pouvoir à Mme POPARD) - Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M. DUBOIS) - M. DANIERE (pouvoir à M. DUPIRE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. GILLOT J.P (pouvoir à Mme AVENA) - M. IZIMER (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. MARTIN (pouvoir à M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. NUDANT - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN) - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - M. VOUILLOT (pouvoir à M. BACHELARD).

---

---

**OBJET : ZENITH – Aménagements extérieurs, approbation de la nouvelle enveloppe par avenant n°1 au mandat avec la Semaad.**

Par délibération en date du 13 mai 2004, le Conseil de Communauté a adopté une enveloppe prévisionnelle de 1 290 000 euros TTC, pour les travaux d'extension du parking existant du parc récréatif de la Toison d'Or et de réalisation de la voie dédiée aux transports en commun, aux taxis et deux roues.

Dans le même temps, la ville de Dijon délibérait pour la réalisation des travaux d'amélioration du parking existant et la nouvelle voie Simone de Beauvoir avec une participation par fonds de concours de l'agglomération dijonnaise (cf délibération de novembre 2004).

Le groupement de commandes constitué entre les deux collectivités, a confié la mise en oeuvre des études et des travaux par voie de mandat (signé le 9 décembre 2004) à la Société d'économie mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (Semaad). La ville de Dijon

désignée coordonnateur du groupement de commande a réuni la Commission d'Appel d'Offres les 28 avril 2005 et 26 mai 2005.

Le programme de travaux a été amendé en cours de réalisation pour tenir compte des contraintes liées à la création de la voie bus sur terrain privé et des exigences de sécurité.

En conséquence, sur la base des modifications présentées en annexe 1 du projet d'avenant joint à la présente, l'enveloppe prévisionnelle est portée de 1 290 000 euros TTC à 1 873 235 euros TTC conformément au bilan prévisionnel actualisé au 8 septembre 2005 présenté par la SEMAAD, soit une augmentation de 583 235 euros TTC.

Vu l'avis du Bureau,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances,

### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,  
**DECIDE**

- **d'approuver** le bilan prévisionnel actualisé présenté par la Semaad,
- **d'arrêter** l'enveloppe financière du programme des travaux incombant à la Communauté de l'agglomération dijonnaise à 1 873 235 € TTC,
- **d'adopter** le projet d'avenant n°1 à la convention de mandat, ci-annexé
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant,
- **de dire** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

11 OCT. 2005



Publié le 11 OCT. 2005

Déposé en Préfecture le



VU pour être annexé à délibération

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

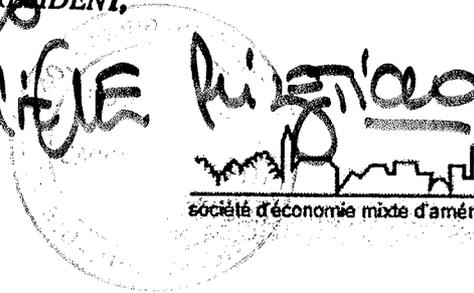
du Conseil du :- 6 OCT. 2005

Déposé le :

DIJON, le: 11 OCT. 2005

11 OCT. 2005

LE PRÉSIDENT,



VILLE DE DIJON  
(Côte d'Or)

**Convention de mandat pour la réalisation d'études et de travaux d'équipements  
généraux d'infrastructure primaire – aménagement des accès et parkings du  
SITE du ZENITH à DIJON**

**Avenant n° 1**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La **COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE (COMADI)** représentée par son Président en exercice, Monsieur François REBSAMEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du \_\_\_\_\_ déposée en Préfecture le \_\_\_\_\_

et désignée dans ce qui suit par les mots « **Le mandant** »

d'une part,

ET :

La **SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE (SEMAAD)**, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 600.000 Euros dont le siège social est à la Mairie de DIJON (Côte d'Or), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 016 150 419 (61 B 41), représentée par son Directeur Général, Monsieur Guy BORNOT agissant au nom et comme représentant de cette Société en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juin 2005,

et désignée dans ce qui suit par les mots « **la SEMAAD** » ou « **le Mandataire** »

d'autre part.

## **PREAMBULE**

### **IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Par convention de mandat signée le 9 décembre 2004, la COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE (COMADI) a confié à la SEMAAD la réalisation des études et des travaux d'équipements généraux d'infrastructure primaire – aménagement des accès et parkings du site du ZENITH à DIJON.

Cette convention stipule, en son article 13, que l'enveloppe financière prévisionnelle est évaluée à 1 290 000 € T.T.C. (valeur septembre 2004), hors rémunération du mandataire.

Cette évaluation avait été élaborée sommairement par les services de la Ville de DIJON sur la base d'un programme succinct et avec des ratios, toutes dépenses confondues.

Au cours du premier semestre 2005, le mandataire et le bureau d'études ont présenté divers projets d'aménagement au mandant qui a validé les propositions, ce qui a permis de faire réaliser l'ensemble des travaux conformément aux souhaits du mandant et dans les délais impartis.

Le nouveau projet d'aménagement a fait l'objet d'un D.C.E. et d'un appel à concurrence, les offres ayant été ouvertes et jugées par la Commission d'Appel d'Offres les 28 avril 2005 et 26 mai 2005.

Par ailleurs, le programme de travaux a été amendé en cours de réalisation pour tenir compte des contraintes liées à la création d'une voie bus sur un terrain privé et des exigences de sécurité.

Les grandes modifications apportées par rapport au dossier initial sont décrites sur l'annexe 1.

En conséquence, l'enveloppe financière prévisionnelle est portée de 1 290 000 € TTC à **1 873 235 € TTC**.

Le plan actualisé des travaux figure en annexe.

Il convient donc de passer un avenant n° 1 à la convention de mandat prenant en compte ces modifications.

### **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT:**

#### **ARTICLE 1 – DETERMINATION DU COUT GLOBAL DE L'OPERATION**

L'alinéa 1 de l'article 13 de la convention d'origine est modifié comme suit :

*« Le coût global de l'opération est évalué par l'enveloppe financière prévisionnelle à **1 873 235 € TTC** (valeur septembre 2005), hors rémunération du Mandataire. Le montant définitif sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées par la SEMAAD pour leur réalisation ».*

## **ARTICLE 2**

Compte tenu des modifications de l'enveloppe budgétaire, il est substitué à l'annexe « *Bilan prévisionnel de l'opération, échéancier et plan prévisionnel de financement* » les trois tableaux joints au présent avenant.

## **ARTICLE 4**

Les autres dispositions de la convention de mandat d'origine demeurent inchangées.

**Fait à  
le**

*Pour la COMADI,  
Le Président,*

***François REBSAMEN***

*Pour la SEMAAD,  
Le Directeur Général,*

***Guy BORNOT***

**Annexes** : 1 bilan prévisionnel actualisé au 08/09/2005  
1 bilan prévisionnel actualisé comparatif au 08/09/2005  
1 estimation des dépenses supplémentaires  
1 plan des travaux

**COMADI**

**MANDAT D'AMENAGEMENT SEMAAD  
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ACCES ET PARKINGS  
ZENITH DU GRAND DIJON**

Avenant n°1 à la convention de mandat  
BILAN PREVISIONNEL (actualisé le 08 septembre 2005)

( en Euros )

CHARGES				PRODUITS			
NATURE	H.T	T.V.A	T.T.C	NATURE	H.T	T.V.A	T.T.C
TRAVAUX extension du parking voie dédiée aux transports en commun et aux deux roues	1 127 700	224 029	1 348 729	FINANCEMENT COMADI	1 620 000	317 520	1 937 520
	438 550	85 956	524 506				
<b>total des travaux</b>	<b>1 566 250</b>	<b>306 985</b>	<b>1 873 235</b>				
REMUNERATION SEMAAD	53 750	10 535	64 285				
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 620 000</b>	<b>317 520</b>	<b>1 937 520</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 620 000</b>	<b>317 520</b>	<b>1 937 520</b>

**VILLE DE DIJON / GRAND DIJON**  
**MANDAT D'AMENAGEMENT SEMAAD**  
**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ACCES ET PARKINGS**  
**ZENITH DU GRAND DIJON**

Avenant n°1 à la convention de mandat  
 BILAN PREVISIONNEL COMPARATIF (actualisé le 08 septembre 2005)

( en Euros et toutes taxes)

		GRAND DIJON			
CHARGES	convention mandat (1)	actualisé 08/09/05 (2)	évolution (2-1)	Observations	
TRAVAUX					
extension du parking existant	815 000	1 348 729	533 729	{ <ul style="list-style-type: none"> <li>* Frais de sondages et de publicité d'appel d'offres</li> <li>* Dépenses de travaux supplémentaires</li> <li>* Honoraires de BET et de coordonnateur SPS</li> <li>* Reproduction de plans pour dossier de consultation, publicité d'avis d'attribution et déménagement base vie Zenith construction</li> </ul> }	
voie bus	475 000	524 506	49 506		
<b>total des travaux</b>	<b>1 290 000</b>	<b>1 873 235</b>	<b>583 235</b>		
REMUNERATION SEMAAD					
64 285	64 285	64 285	0		
=====	=====	=====	=====		
<b>total des charges</b>	<b>1 354 285</b>	<b>1 937 520</b>	<b>583 235</b>		
PRODUITS					
convention mandat (1)	1 290 000	1 873 235	583 235		
64 285	64 285	64 285	0		
=====	=====	=====	=====		
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>1 354 285</b>	<b>1 937 520</b>	<b>583 235</b>		
FINANCEMENT GRAND DIJON					
- Travaux	1 290 000	1 873 235	583 235		
- Rémunération SEMAAD	64 285	64 285	0		
=====	=====	=====	=====		
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>1 354 285</b>	<b>1 937 520</b>	<b>583 235</b>		

12/09/2005

Annexe 1

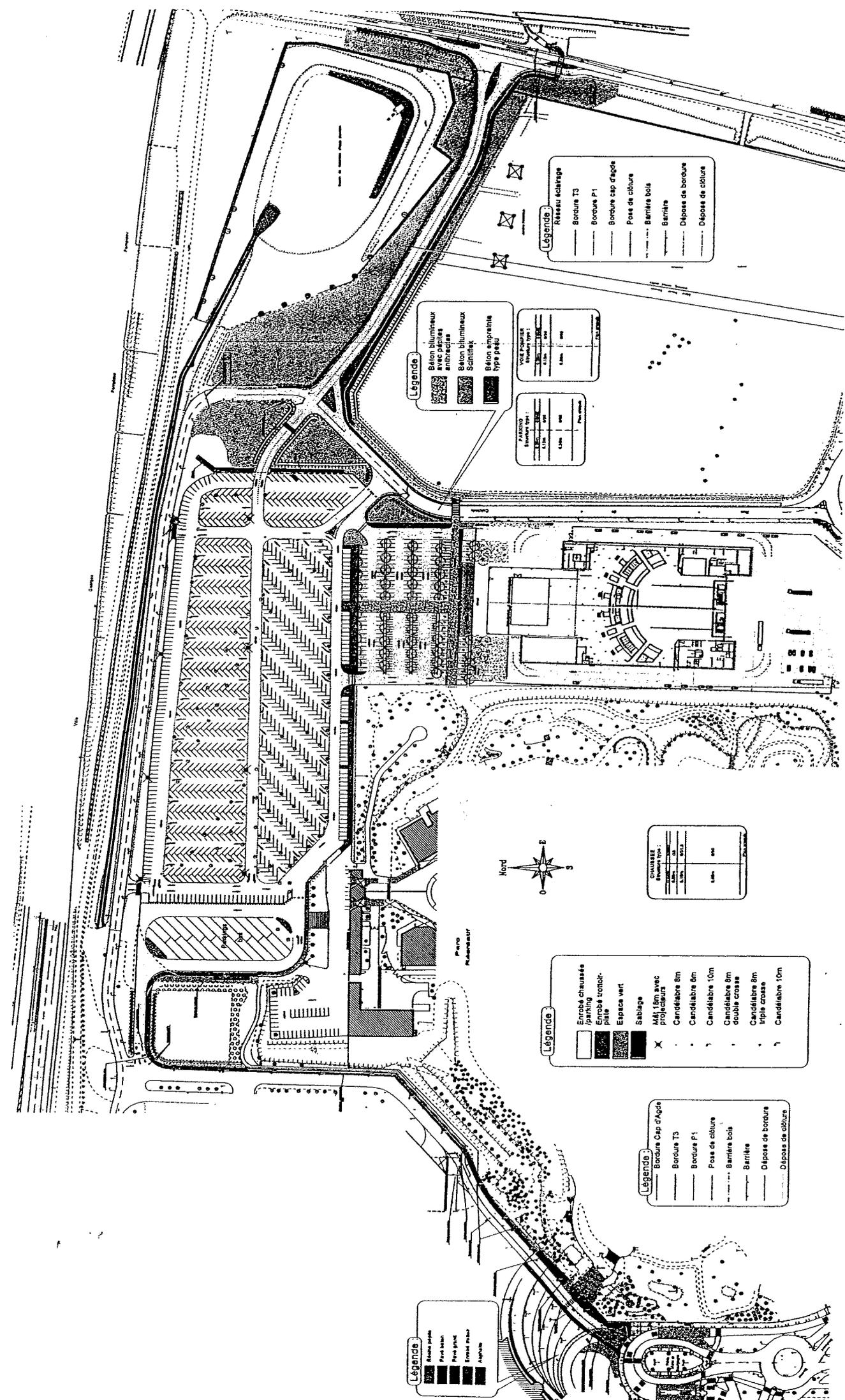
**VILLE DE DIJON / GRAND DIJON**  
**MANDAT D'AMENAGEMENT SEMAAD**  
**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ACCES ET PARKINGS**  
**ZENITH DU GRAND DIJON**

Avenant n°1 à la convention de mandat

**AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE**  
**(en euros et toutes taxes comprises)**

		parkings	voie bus
<b>FRAIS D'ETUDES (non comptés dans l'estimation sommaire service technique Ville de Dijon)</b>			
Frais de sondages et de publicité d'appel d'offres		3 143,00	1 222,00
<b>Sous total frais d'études</b>		<b>3 143,00</b>	<b>1 222,00</b>
<b>TRAVAUX</b>			
<b>lot VRD</b>			
	fouilles d'éclairage public comportant la reconstitution du corps de chaussée sur le parking existant	25 000,00	
	dispositif de bornes escamotables renforcées	30 000,00	
	reprise de la voie pompiers au débouché de la Place Marie de Bourgogne		25 000,00
	barrières "Pagode" vers fossé est parking existant	25 000,00	
	barrière "espace expansion" vers centre commercial		14 000,00
	complément d'assainissement raccordé sur canalisation existante	29 000,00	
	<b>Total lot VRD</b>	<b>109 000,00</b>	<b>39 000,00</b>
<b>lot béton</b>			
	traitement de surface des éléments de couverture du fossé "béton empreinte"	125 000,00	
	dispositif anti-caravanes	20 000,00	10 000,00
	<b>Total lot béton</b>	<b>145 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>lot éclairage</b>			
	fourreaux et commandes déportés sur PC Zénith (bornes escamotables, panneaux lumineux, éclairage)	25 000,00	
	matériel EP selon prescription Ville de Dijon	30 000,00	5 459,00
	<b>Total lot éclairage</b>	<b>55 000,00</b>	<b>5 459,00</b>
<b>lot signalétique</b>			
	matérialisation horizontale et verticale sur le parking existant	75 000,00	0,00
	<b>Total lot signalétique</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous total dépenses supplémentaires</b>		<b>384 000,00</b>	<b>54 459,00</b>
<b>HONORAIRES (non comptés dans l'estimation sommaire service technique Ville de Dijon)</b>			
Honoraires de BET et de coordonnateur de SPS		89 125,92	34 660,08
<b>Sous total honoraires</b>		<b>89 125,92</b>	<b>34 660,08</b>
<b>FRAIS ANNEXES (non comptés dans l'estimation sommaire service technique Ville de Dijon)</b>			
Reproduction de plans pour dossier de consultation, publicité d'avis d'attribution et déménagement base vie Zénith construction		11 970,00	4 655,00
<b>Sous total frais annexes</b>		<b>11 970,00</b>	<b>4 655,00</b>
<b>Répartition des dépenses</b>		<b>488 238,92</b>	<b>94 996,08</b>
<b>Total général</b>		<b>583 235,00</b>	

**Nota :** l'aménagement de la sortie du parking complémentaire réalisé sur le terrain jouxtant les rues de Colchide et Simone de Beauvoir n'est pas compté dans cette estimation



**Légende**

- Béton pavé
- Pavé latin
- Pavé grec
- Espace étroit
- Arrière

**Légende**

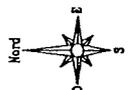
- Bordure Cap d'Agde
- Bordure T3
- Bordure P1
- Passe de clôture
- Barrière bois
- Barrière
- Dépote de bordure
- Dépote de clôture

**Légende**

- Enrobé chausssés
- Enrobé jointif
- Enrobé trottoir-piste
- Espace vert
- Sablage
- ✕ M4 15m avec projecteurs
- Candélabre 8m
- Candélabre 6m
- Candélabre 10m
- Candélabre 8m double croise
- Candélabre 8m triple croise
- Candélabre 10m

**COUVREMENT**  
Espaces Verts

Surface	10m	20m	30m
Grass	100	400	900
Grass	100	400	900



**PLANTERIE**  
Espaces Verts

Surface	10m	20m	30m
Grass	100	400	900
Grass	100	400	900

**Légende**

- Béton blumineux avec papilles anti-écage
- Béton blumineux Schindler
- Béton approuvé type patur

**Légende**

- Réseau éclairage
- Bordure T3
- Bordure P1
- Bordure cap d'Agde
- Passe de clôture
- Barrière bois
- Barrière
- Dépote de bordure
- Dépote de clôture